

ALERTE

34 fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion membres de la Commission lutte contre la pauvreté de l'UNIOPSS et des collectifs inter-associatifs locaux présents dans 8 régions (Uriopss)

Paris, le 25 mars 2022

Communiqué de presse

Pouvoir vivre dans la dignité, c'est un droit !

A l'heure où le droit à bénéficier d'un RSA est remis en cause par plusieurs candidats à l'élection présidentielle, le collectif d'associations de solidarité réunies au sein d'ALERTE réaffirme qu'il est au contraire urgent de lutter plus efficacement contre la pauvreté. Pour cela, des solutions existent. Il est indispensable de prévoir une augmentation de 30 % du montant du RSA, dès le début du quinquennat, ainsi qu'une ouverture de ce minima social aux personnes qui en ont besoin, dès 18 ans. Il est également indispensable que ce RSA soit lié à un vrai accompagnement, prévu, faut-il le rappeler, par la loi.

D'ici la fin du quinquennat, le collectif ALERTE demande l'instauration d'un Revenu Minimum Garanti, qui améliorera le RSA actuel dans cinq directions :

- **Ce minimum social doit être véritablement garanti.** Il doit être un plancher solide et non un filet de sécurité aux mailles de plus en plus larges. Hors cas de fraude délibérée, le Revenu Minimum Garanti ne peut donner lieu à sanctions. Il ne peut non plus être conditionné à des activités non rémunérées ou à des formes de travail forcé. Il doit, au contraire, renforcer la sécurité dont ont besoin les personnes vivant la grande pauvreté, pour pouvoir regarder vers l'avenir avec confiance.
- **Le Revenu Minimum Garanti doit permettre de vivre décemment et de sortir de la grande pauvreté.** C'est pourquoi, après une première augmentation significative dès le début du quinquennat, il est essentiel de porter progressivement le niveau du revenu minimum à 50 % du revenu médian, soit un peu plus de 900 € pour une personne seule. Cela permet de faire baisser la charge mentale que représente la pauvreté, avec ses choix impossibles (pouvoir nourrir ses enfants ou se chauffer, ...).
- **L'accès au Revenu Minimum Garanti doit être ouvert aux jeunes dès 18 ans, en fonction de leurs ressources.** Seuls 4 pays au sein de l'Union européenne n'ont pas encore de revenu minimum ouvert aux jeunes dès leur majorité. La France en fait malheureusement partie. Or les jeunes sont particulièrement touchés par la pauvreté. Il est temps de changer cela.
- **ALERTE demande également que ce Revenu Minimum puisse bénéficier aux étrangers pouvant justifier d'une présence régulière** en France depuis deux ans, alors qu'aujourd'hui, cela n'est possible qu'au bout de 5 ans pour les non-européens (hors statuts spécifiques).
- **Enfin, le Revenu Minimum Garanti doit pouvoir être accessible le plus automatiquement possible,** afin de lutter contre le nonaccès aux droits et le non-recours. Le fait que le non-recours au RSA soit de l'ordre de 35 % doit questionner les pouvoirs publics. Dans cet esprit, cette prestation pourrait être versée « à la source ».

Ce Revenu Minimum Garanti est l'un des piliers du tryptique défendu par ALERTE, à savoir l'Accompagnement, le Revenu, et le Retour vers l'Emploi.

Le préambule de la Constitution de 1946 consacre un droit à des « conditions convenables d'existence ». Il est du devoir des pouvoirs publics, et plus largement de l'ensemble de notre société, de tout mettre en œuvre pour qu'effectivement ce droit soit appliqué. Personne ne doit vivre dans la misère dans notre pays. Il y va de l'honneur de la France.

Les personnes qui vivent l'expérience de la pauvreté, dure et qui fait souffrir les cœurs et les corps, méritent notre respect et notre confiance. Reconnaissons les contributions, souvent invisibilisées et discrètes, qu'elles apportent à la société. Avec elles, travaillons tous ensemble à vaincre la pauvreté, par des mesures audacieuses et positives.

Cela devra être l'ambition du futur gouvernement, car pouvoir vivre dans la dignité est un droit et l'accès de tous aux droits de tous est une obligation.

Contacts presse :

Uniopss/ALERTE : Valérie Mercadal – 01 53 36 35 06 / 06 03 15 43 28 – vmercadal@uniopss.asso.fr
Manon Jullien – 01 53 36 35 09 – mjullien@uniopss.asso.fr